

Arnaud SÉE

Professeur de droit public
Agrégé des facultés de droit

Laboratoires de recherche :

CURAPP, Université de Picardie (UMR
7319)

Centre de Recherches sur le Droit Public
(CRDP), Université Paris-Ouest Nanterre –
La Défense (EA 381)(membre associé)



EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- 2014** **Professeur de droit public à l'Université de Picardie Jules Verne**
Agrégé des facultés de droit (rang : 4)
- 2011-2014** **Maître de conférences à l'Université Paris Ouest Nanterre – La Défense**
Qualifié aux fonctions de maître de conférences en droit public (section 02)
- 2005-2010** **ATER, puis chargé de travaux dirigés vacataire, Université Paris Ouest La Défense**
Travaux dirigés en droit administratif et droit constitutionnel
- 2003 – 2005** **Chargé de travaux dirigés vacataire à l'Université de Grenoble II**
Travaux dirigés en droit administratif, droit public de l'économie, finances publiques et droit des collectivités territoriales
- 2002-2003** **Chargé de travaux dirigés à l'Institut de droit des affaires internationales de l'Université du Caire (Egypte), dans le cadre d'un volontariat international effectué auprès du Ministère des affaires étrangères**
Travaux dirigés en droit administratif, droit constitutionnel et finances publiques, sous la direction et suivant le programme des Professeurs de l'Université Paris I Panthéon – Sorbonne.

FORMATION

- 2010** **Doctorat en Droit public**, sous la direction du Professeur Gabriel ECKERT, Université de Strasbourg. La thèse est autorisée à publier en l'état, à concourir pour le prix de thèse et est proposée pour une subvention d'impression¹.
- 2002** **DEA de Droit des affaires**, Université de Strasbourg., Mention Assez-Bien.
- 2001** **DEA de Droit public**, Université de Strasbourg., Mention Bien.
- 2000** **Maîtrise en droit général**, Mention Assez - Bien, Université de Strasbourg
Certificat droit de l'urbanisme et de la construction
- 1996** **Baccalauréat Scientifique**, Mention Assez – Bien

RESPONSABILITES SCIENTIFIQUES ET ADMINISTRATIVES

- 2012 - 2013** **Co-directeur de la licence droit-économie de l'Université Paris Ouest**
- 2012 -** **Co-directeur de la chronique trimestrielle « Secteur public » de la revue *Concurrences*, avec les Professeurs F. Martucci, J.-P. Kovar, B. du Marais, et Monsieur S. Rodrigues.**
Chronique de droit public de la concurrence et de droit de la commande publique. Sélection des décisions à commenter, coordination avec les autres rédacteurs et relecture systématique de l'ensemble des contributions rédigées par les membres du Centre de recherches.
- 2012** **Responsable scientifique du colloque du Centre de recherches sur le droit public de l'Université Paris Ouest, portant sur le thème des « Régulations », Nanterre, 17 octobre 2012.** Les actes ont été publiés aux éditions *La Mémoire du Droit*.
Direction et impulsion scientifique, détermination des axes scientifiques et du thème des contributions, sélection des travaux, coordination des travaux, encadrement et suivi des travaux des doctorants.
- 2013 -** **Direction de mémoires en droit des contrats publics, Master 2 « Concurrence et régulation des marchés »** (*Les contrats de mutualisation de services ; Les concessions d'autoroute ; Contrats publics et droit de la concurrence ; Les contrats passés entre l'Etat et les entreprises publiques*).
- 2013-** **Membre des comités de sélection** des Universités Paris Ouest et Grenoble
- 2003** **Accompagnateur de l'équipe du Caire** au concours européen des droits de l'homme René Cassin.

¹ Conformément à la délibération du Conseil scientifique de l'Université de Strasbourg, en date du 4 février 2009, il n'est plus attribué de mention aux thèses soutenues au sein de l'Université de Strasbourg.

ACTIVITES DE RECHERCHE, PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS

Membre de l'Association française pour la recherche en droit administratif (AFDA).
Membre du Centre de Recherches sur le Droit Public (CRDP) de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense (EA381).

Domaines de recherche : **Droit et contentieux administratif**
 Droit des contrats publics
 Droit public des affaires

A – Thèse, mémoires

- 1) Thèse de doctorat sous la direction du Professeur Gabriel ECKERT : *La régulation du marché en droit administratif. Etude critique*, soutenue le 12 novembre 2010 à l'Université de Strasbourg, 796 p.

La thèse est autorisée à publier en l'état, à concourir pour le prix de thèse et est proposée pour une subvention d'impression. Conformément à la délibération du Conseil scientifique de l'Université de Strasbourg, en date du 4 février 2009, il n'est plus attribué de mention aux thèses soutenues au sein de l'Université de Strasbourg.

Membres du Jury : Michel BAZEX, Jean-Yves CHEROT (rapporteur), Gabriel ECKERT (directeur de recherche), Sophie NICINSKI (rapporteur), Jean WALINE (président du Jury).

La thèse a été chroniquée à la *Revue française de droit administratif* par le Professeur F. Rolin (RFDA, 2011, p. 843).

- 2) *Le visa de la Commission des opérations de bourse – un aspect du régime juridique de la régulation financière*, Mémoire de DEA de droit des affaires sous la direction du Professeur Michel Storck, 2002, non publié, 115 pages.
- 3) *Le principe de liberté de la concurrence dans la jurisprudence administrative*, Mémoire de DEA de droit public, sous la direction du Professeur Gabriel Eckert, 2001, non publié, 84 pages.

B – Articles

- 1) « Ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (Régulation des) », à paraître in *Dictionnaire des régulations* (dir. M. Bazex, B. Du Marais, G. Eckert, A. Sée).
- 2) « Quel juge pour trancher l'action en responsabilité de la puissance publique du fait d'une pratique anticoncurrentielle ? », note sous Cass. com., 8 avril 2014, Musée Guimet, *Droit administratif*, septembre 2014, à paraître
- 3) « La nature juridique des contrats conclus pour les besoins d'un service public industriel et commercial », note sous TC, 7 avril 2014, SEVP)c. Office du tourisme de Rambouillet, *Droit administratif*, septembre 2014, à paraître
- 4) « Le surprenant service public de la communication extérieure des patients », note sous CE, 7 mars 2014, CHU de Rouen, *Droit administratif*, mai 2014, p.40, n°32.
- 5) « La notion de concession dans la directive 2014/24 », *Concurrences*, n°02-2014, n°65886.
- 6) « La question prioritaire de constitutionnalité et les libertés économiques », *Revue juridique de l'économie publique*, avril 2014, étude 5.

- 7) « Réflexions sur le prétendu déclin de la clause exorbitante du droit commun », soumis à publication.
- 8) « Une nouvelle discipline budgétaire ? Les sanctions des politiques budgétaires « indisciplinées » dans l'Union européenne », in J.-M. Sorel, R. Chemain, *Quelle souveraineté budgétaire pour les Etats ?*, Pédone, 2013, pp. 143-159.
- 9) « Les sociétés publiques locales et le droit de la mise en concurrence », commentaire de l'arrêt CJUE, 29 novembre 2012, *Econord SpA, Contrats-concurrence-consommation*, février 2013, comm. 38.
- 10) « La discrète résurrection du droit de timbre devant la juridiction administrative », *Droit administratif* n°4, avril 2012, chron. 4.
- 11) « L'intérêt public local justifiant une action de soutien à une activité économique », commentaire de l'arrêt CE, 20 octobre 2010, *Province des Iles Loyauté*, Gazette du Palais, 21 mai 2011 n° 141, p. 33.
- 12) « Avancée significative du plein contentieux dans le domaine des sanctions administratives. A propos de l'arrêt d'assemblée du Conseil d'Etat du 16 février 2009, *Société ATOM* », Gazette du Palais, 4 et 5 décembre 2009, n°338 et 339, pp.11-16 (en collaboration avec Bertrand du Marais).
- 13) « La nouvelle compétence du juge administratif pour l'examen de pratiques anticoncurrentielles imputables à une personne publique », Commentaire de la décision TC, 4 mai 2009, *Gisserot*, Contrats-concurrence-consommation, décembre 2009, chron. 4.
- 14) « La publicité adéquate des délégations de service public », commentaire de l'arrêt CE, 1^{er} avril 2009, *Communauté urbaine de Bordeaux, Société Kéolis*, revue Lamy collectivités territoriales, n°48, juillet 2009, pp. 57-60.
- 15) « Précisions sur le régime de l'abrogation des décisions non réglementaires », commentaire de l'arrêt CE, 30 juin 2006, *Société Neuf Télécom*, AJDA, 2006, pp. 1720-1723.
- 16) « La doctrine fiscale de l'OCDE », Communication au colloque en l'honneur du Professeur J. Grosclaude, Strasbourg, 2-3 septembre 2005, *Revue de droit fiscal*, 2006, n°24, p. 1124-1129.

C – Chroniques de jurisprudence

- 1) Note sous Conseil constitutionnel, décision n°2013-670 DC du 23 mai 2013, *Loi portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports*, Concurrences, n°04-2013, p.177.
- 2) Note sous CE, 15 mai 2013, *Ville de Paris*, Concurrences, n°03-2013, p. 170.
- 3) Note sous CJUE, 19 décembre 2012, *Azienda Locale di Lecce*, Concurrences, n°02-2013, pp. 183-184.
- 4) Note sous CE, 13 juillet 2012, *Compagnie méridionale de Navigation*, Concurrences, n°04-2012, pp.139-141.
- 5) Note sous CE, 29 juin 2012, *PRO2C*, Concurrences, n°04-2012, pp.173-174.
- 6) Note sous CE, 23 mai 2012, *RATP*, Concurrences, n°03-2012, pp. 226-227.
- 7) Note sous CE, Ass., 26 octobre 2011, *Association pour la promotion de l'image*, Concurrences, n°01-2012, p. 222-223.
- 8) Note sous CE, 23 mai 2011, *Département de la Guyane*, Concurrences, n°04-2011, pp. 203-204.

- 9) Note sous CE, Sect., 28 décembre 2009, *Commune de Béziers*, Concurrences, n°02-2010, p. 165.
- 10) Note sous CJCE, 15 octobre 2009, *Acoset*, Concurrences, n°01-2010, pp.193-195.
- 11) Note sous CE, 4 mars 2009, *SNHS*, Concurrences, n° 03-2009, pp. 144-146.
- 12) Note sous CE, Sect., 30 janvier 2009, *ANPE*, Concurrences, n°02-2009, pp.204-207.
- 13) « Le juge administratif aux prises avec le droit communautaire des aides », chron. sous CE, Ass., 7 novembre 2008, *CNIVAO*, Contrats - concurrence –consommation, février 2009, pp. 24-25.
- 14) « Les contrats passés entre les personnes publiques et les structures de coopération intercommunales peuvent bénéficier de l’exception in house », chron. sous CJCE, 13 novembre 2008, *Coditel Brabant*, Contrats - concurrence –consommation, février 2009. p. 26.
- 15) « Les tarifs réglementés du gaz à l’épreuve du droit du marché », chron. sous CE, 10 décembre 2007, *Société Powéo*, Contrats - concurrence –consommation, avril 2008, pp. 17-18.
- 16) « Le Conseil de la concurrence veille à la libéralisation du marché de l’électricité », chron. sous Conseil de la concurrence, décision n°07MC04, Contrats - concurrence – consommation, janvier 2008.
- 17) « La fin justifie les moyens ? La libre concurrence sur le marché prime sur la sécurité juridique des opérateurs », chron. sous CE, 30 mars 2007, *Société ENEL*, Contrats - concurrence –consommation, août-septembre 2007.
- 18) « Le principe de transparence applicable aux autorités de régulation », chron. sous CE, 13 novembre 2006, *Société Free SAS*, Contrats - concurrence –consommation, avril 2007. p. 15.
- 19) « Le référé-suspension au service de la concurrence », chron. sous CE, ord., 10 février 2006, *Société Poweo*, Contrats - concurrence –consommation, août – septembre 2006, pp. 14-15.

D – Communications

- 1) « L’influence du droit de l’Union européenne de la concurrence sur le service public français », communication au colloque « Régimes économiques dans l’Etat constitutionnel », Université ESAN, Lima (Pérou), 2 septembre 2014, à paraître.
- 2) « Le principe d’égalité en droit public économique », communication à l’Université d’été franco-germano – lituanienne « L’Europe : diversité sans discrimination », Université de Vilnius (Lituanie), 27 juin 2014, non publiée.
- 3) « Les autorisations d’utilisation de fréquences hertziennes », communication à l’Université d’été franco-germano – biélorusse « Les nouvelles technologies de l’information et de la communication et le droit », Université de Minsk (Biélorussie), 25 juin 2014, non publiée.
- 4) « Does French constitution favor entrepreneurship ? », Riezlern Seminar on the law of International business transactions 2014, Universités de Marburg et de Bergen, Riezlern (Autriche), 24 février 2014, non publiée.
- 5) « La question prioritaire de constitutionnalité et les libertés économiques », communication au colloque « La constitution économique », Nanterre, 30 octobre 2013, *Revue juridique de l’économie publique*, avril 2014, étude 5.

- 6) « La régulation du marché », échanges croisés sur la notion de régulation lors de la deuxième journée des docteurs en droit public économique, Université de Grenoble 2, 8 février 2013, *Revue générale du droit*, Colloques, 2014, 68 p. Accessible sur www.revuegeneraledudroit.eu.
- 7) « Les sanctions des politiques budgétaires indisciplinées dans l'Union européenne », communication au colloque « La souveraineté budgétaire » organisé par l'IREDIÉS et le CEDIN, Paris, Palais Brongniart, 5 décembre 2012, in J.-M. Sorel, R. Chemain, *Quelle souveraineté budgétaire pour les Etats ?*, Pédone, 2013, pp. 143-159.
- 8) « Les résistances du juge administratif au droit du marché intérieur », communication à l'Université d'été franco-germano – biélorusse « Harmonisation des systèmes juridiques nationaux et intégration régionale », Université de Minsk (Biélorussie), 26 juin 2012, non publiée.
- 9) « La conception européenne des services d'intérêt général », communication au colloque « Les services publics en Russie », Université Paris-Ouest Nanterre-La Défense, 18 novembre 2011, non publiée.
- 10) « La fonction quasi-juridictionnelle des autorités de régulation », Communication au colloque « Le juge et le contrat », Université Ca'Foscari, Venise (Italie), octobre 2007, non publiée.
- 11) « La réglementation tarifaire dans les secteurs ouverts à la concurrence », Communication au colloque « La puissance publique à l'épreuve des logiques concurrentielles », Université Paris-Ouest Nanterre-La Défense, septembre 2007, non publiée.
- 12) « La doctrine fiscale de l'OCDE », Communication au colloque en l'honneur du Professeur J. Grosclaude, Strasbourg, 2-3 septembre 2005, *Revue de droit fiscal*, 2006, n°24, p. 112.

E – Ouvrage collectif (direction)

- 1) A. SEE (dir.), *Régulations*, Actes du colloque organisé par le Centre de Recherches sur le Droit Public de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense le mercredi 17 octobre 2012, *La mémoire du Droit*, 2013.

ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT

En qualité de Professeur à l'Université de Picardie (depuis 2014). Cours magistraux de :

- **Droit administratif général** (2^{ème} année de licence en droit)
Enseignement annuel. Volume horaire total : 72 heures.
- **Contentieux administratif** (M2+IEJ)
Enseignement semestriel. Volume horaire total : 12 heures + 8 heures
- **Contentieux de l'urbanisme** (M2)
Enseignement semestriel. Volume horaire total : 12 heures
- **Politiques publiques de santé** (M1)
Enseignement semestriel. Volume horaire total : 30 heures
- **Droit des contrats publics** (Master 2 Concurrence et régulation des marchés)
Enseignement semestriel. Volume horaire total : 20 heures

En qualité de Maître de conférences à l'Université Paris Ouest Nanterre-La Défense (2011-2014)

Cours magistraux :

- **Droit administratif général** (2^{ème} année de licence en droit)
Enseignement semestriel. Volume horaire total : 36 heures.
- **Droit administratif** (2^{ème} année de licence d'administration publique)
Enseignement semestriel. Volume horaire total : 24 heures
- **Droit des contrats publics** (Master 2 Concurrence et régulation des marchés)
Enseignement semestriel. Volume horaire total : 20 heures
- **Droit institutionnel de l'Union européenne** (3^{ème} année de licence en droit)
Enseignement semestriel. Volume horaire total : 39 heures
- **Droit institutionnel de l'Union européenne** (2^{ème} année de licence d'administration publique)
Enseignement semestriel. Volume horaire total : 24 heures

Travaux dirigés :

- **Droit public des affaires** (1^{ère} année de Master)
Enseignement semestriel. Volume horaire total : 15 heures
- **Méthodologie juridique** (1^{ère} année de licence en droit-économie)
Enseignement semestriel. Volume horaire total : 20 heures

En qualité d'attaché temporaire à l'enseignement et à la recherche (ATER), puis chargé de travaux dirigés vacataire à l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense (2005-2011).

Enseignements :

- **Droit administratif général** (2^{ème} année de Licence en droit)
Enseignement annuel, de 2005 à 2011. Volume horaire total : 210 heures
- **Droit constitutionnel** (1^{ère} année de Licence en droit)
Enseignement annuel, de 2005 à 2008. Volume horaire total : 75 heures

En qualité de chargé de travaux dirigés vacataire à l'Université Pierre Mendès France, Grenoble II (2003-2005).

Enseignements :

- **Droit administratif général** (2^{ème} année de Licence en droit)
Enseignement annuel (2003-2004). Volume horaire total : 54 heures.
- **Droit public économique** (3^{ème} année de Licence en droit)
Enseignement semestriel (2004-2005). Volume horaire total : 51 heures.
- **Finances publiques** (2^{ème} année de Licence en droit)
Enseignement semestriel (2004-2005). Volume horaire total : 9 heures.
- **Droit des collectivités territoriales** (1^{ère} année de Master)
Enseignement semestriel (2004-2005). Volume horaire total : 44 heures.

En qualité de chargé de travaux dirigés à l'Université du Caire (Egypte), dans le cadre d'un volontariat international auprès du ministère des affaires étrangères (2002-2003).

Enseignements :

- **Droit administratif général** (2^{ème} année de Licence en droit)
Enseignement annuel (60 heures)
- **Droit constitutionnel** (1^{ème} année de Licence en droit)
Enseignement annuel (60 heures)
- **Finances publiques** (2^{ème} année de Licence en droit)
Enseignement semestriel (30 heures)

Autres activités d'enseignement

- Cours de droit administratif général à l'Université de Bologne (2014). Volume horaire total : 20 heures
- Cours de droit administratif général à l'Université de Potsdam, (2013). Volume horaire total : 24 heures
- Séminaire de droit communautaire de la concurrence à l'ancien Centre Régional de formation professionnelle des Avocats de Grenoble (2004). Volume horaire total : 5 heures.
- Mission d'enseignement de droit administratif à l'Institut de droit des affaires internationales (Université du Caire) (2004). Volume horaire total : 30 heures.